

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le modèle du rapport annuel relatif à la mise en oeuvre du contrat visé à l'article 14 du décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement, en application de l'article 15, § 2, du même décret

A.Gt 03-12-2020

M.B. 16-12-2020

Modification :

A.Gt 09-09-2021 - M.B. 23-09-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement, l'article 15, § 2 ;

Vu le «Test genre» du 10 juillet 2020 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 6 juillet 2020 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 17 juillet 2020 ;

Vu le protocole de négociation avec le comité de négociation des organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux subventionnés du décret du 20 juillet 2006 relatif à la concertation des organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux subventionnés, conclu en date du 31 août 2020 ;

Vu le protocole de négociation syndicale au sein du Comité de négociation de secteur IX, du Comité des services publics provinciaux et locaux, section II, et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'enseignement libre subventionné selon la procédure de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités, conclu en date du 18 août 2020 ;

Vu l'avis n° 68.248/2 du Conseil d'Etat, donné le 24 novembre 2020, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 mai 2019 fixant le modèle de contrat à conclure entre le Gouvernement de la Communauté française et chaque organe de représentation et de coordination reconnu ou WBE en application de l'article 14 du décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement, notamment l'article 11 du modèle de contrat repris en annexe de l'arrêté précité ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

A.Gt 03-12-2020

Mise à jour au 23-09-2021

Article 1^{er}. - En exécution de l'article 15, § 2, du décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement, le Gouvernement fixe le modèle du rapport relatif à la mise en oeuvre du contrat tel que visé à l'article 14 du même décret. Il est repris en annexe du présent arrêté.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2020.

Article 3. - Le Ministre de l'Education est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 3 décembre 2020.

Le Ministre-Président,
P.-Y. JEHOLET
La Ministre de l'Éducation,
C. DESIR

Remplacée par A.Gt 09-09-2021

Annexe au projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le modèle du rapport annuel relatif à la mise en œuvre du contrat visé à l'article 14 du décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement, en application de l'article 15, § 2, du même décret



Rapport annuel du contrat conclu entre le Gouvernement de la Communauté française et en application de l'article 14 du décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement

Identification

Le présent rapport est communiqué au Gouvernement conformément à l'article 15 du décret du 28 mars 2019 relatif aux Cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des Conseillers au soutien et à l'accompagnement.

Année écoulée

.....

Table des matières

Préambule	
Définitions	
Recrutement de la Cellule de soutien et d'accompagnement	
Objectif transversal 1	
Objectif transversal 2	
Objectif transversal 3	
Objectif transversal 4	
Objectif transversal 5	
Objectif transversal 6	
Objectif transversal 7	
Objectif transversal 8	
Objectif thématique 1	
Objectif thématique 2	
Objectif thématique 3	
Objectif thématique 4	
Bilan.....	
Pièces justificatives.....	

Préambule

Etant préalablement entendu ce qui suit :

Ces rapports sont transmis aux services du Gouvernement et destinés à eux seuls. La confidentialité de ces rapports sera assurée notamment par des accès strictement limités à la plateforme numérique sur laquelle seront déposés les contrats et les rapports de suivi annuels et gérés au sein de la DGPSE. Les agents des Services du Gouvernement sont tenus de respecter la confidentialité des données auxquelles ils ont accès.

Sur la base des rapports de suivi annuels visés à l'article 11 du contrat, le Gouvernement procède à une évaluation finale du contrat à son échéance.

Le Gouvernement peut également procéder à une évaluation intermédiaire au terme des trois premières années d'exécution du contrat, sur la base des rapports de suivi annuels visés à l'article 11 du contrat.

Sur la base de l'analyse du rapport de suivi annuel, une concertation peut être engagée par le Gouvernement. À l'issue de cette concertation, des recommandations peuvent être formulées pour la suite de la mise en œuvre du contrat.

Aux conditions et selon les modalités fixées par le Gouvernement, la subvention peut être réduite ou supprimée par le Gouvernement si le rapport annuel n'est pas communiqué.

Définitions

Il y a lieu d'entendre par :

- 1° décret Cellules de soutien et d'accompagnement : décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement ;
- 2° pouvoir organisateur : la personne morale de droit public ou la personne morale de droit privé qui assume la responsabilité de l'organisation d'une école ;
- 3° WBE : l'organisme public autonome créé par le décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française ;
- 4° fédération de pouvoirs organisateurs : l'un des organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement et des centres P.M.S. reconnus par le Gouvernement, répondant aux critères de l'article 5bis de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement ;
- 5° organe de représentation et de coordination : WBE ou la fédération de pouvoirs organisateurs ;
- 6° Rapport de suivi annuel : le rapport visé à l'article 15 du décret Cellules de soutien et d'accompagnement.

Recrutement de la Cellule de soutien et d'accompagnement

Avec les moyens financiers et humains prévus par le décret CSA, l'organe de représentation et de coordination a réalisé tout ou partie des recrutements prévus pour les conseillers au soutien et à l'accompagnement coordonnateur, exprimés en équivalent temps-plein, à savoir :

**Conseiller(s)
coordonnateur**

Nombre de poste(s) à pourvoir en vertu du décret CSA /annoncé dans le contrat	Nombre de poste(s) pourvu(s)¹

Commentaires éventuels

Avec les moyens financiers et humains prévus par le décret CSA, l'organe de représentation et de coordination a réalisé tout ou partie des recrutements prévus pour les conseillers au soutien et à l'accompagnement, exprimés en équivalent temps-plein, à savoir :

**Conseiller(s) au
soutien et à
l'accompagnement²**

Nombre de poste(s) à pourvoir en vertu du décret CSA /annoncé dans le contrat	Nombre de poste(s) pourvu(s)³

Commentaires éventuels

Avec les moyens financiers et humains prévus par le décret CSA, l'organe de représentation et de coordination a réalisé tout ou partie des recrutements prévus pour les conseillers technopédagogiques, exprimés en équivalent temps-plein, à savoir :

**Conseiller(s)
techno-
pédagogique(s)**

Nombre de poste(s) à pourvoir en vertu du décret CSA /annoncé dans le contrat	Nombre de poste(s) pourvu(s)⁴

Commentaires éventuels

¹ A l'issue de l'année scolaire (31 août) sur laquelle porte le présent rapport.

² Hormis les Conseillers techno-pédagogiques et les référents culturels ;

³ A l'issue de l'année scolaire (31 août) sur laquelle porte le présent rapport.

⁴ A l'issue de l'année scolaire (31 août) sur laquelle porte le présent rapport.

Avec les moyens financiers et humains prévus par le décret CSA, l'organe de représentation et de coordination a réalisé tout ou partie des recrutements prévus pour les référents culturels, exprimés en équivalent temps-plein, à savoir :

Référent(s) culturel(s)	Nombre de poste(s) à pourvoir en vertu du décret CSA /annoncé dans le contrat	Nombre de poste(s) pourvu(s) ⁵

Commentaires éventuels

Avec les moyens humains prévus par le décret CSA, l'organe de représentation et de coordination a pourvu seul ou dans le cadre de la convention de collaboration visée à l'article 8, § 3, dernier alinéa du décret CSA différents postes de conseillers aux cours philosophiques qui lui ont été attribués à savoir :

Conseiller(s) au soutien et à l'accompagnement « cours philosophiques »	Nombre de poste(s) à pourvoir en vertu du décret CSA /annoncé dans le contrat	Nombre de poste(s) pourvu(s) ⁶
Morale non confessionnelle		
Religion catholique		
Religion islamique		
Religion protestante		
Religion orthodoxe		
Religion israélite		

Commentaires éventuels

⁵ A l'issue de l'année scolaire (31 août) sur laquelle porte le présent rapport.

⁶ A l'issue de l'année scolaire (31 août) sur laquelle porte le présent rapport.

OBJECTIF TRANSVERSAL 1

Offrir aux écoles son appui pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies des plans de pilotage/contrats d'objectifs et les mettre en œuvre si les écoles l'acceptent

Objectif transversal 1

Description des moyens utilisés et des actions réalisées

Décrivez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les actions qui ont été réalisées et les moyens qui ont été utilisés.

Libellé de l'action	Description de l'action mise en œuvre (et mention du groupe cible)	Moyens humains mobilisés (A préciser : CSA / CTP / coordinateur)
---------------------	---	---

Indiquez, si cela est pertinent, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les moyens financiers spécifiquement dédiés à leur réalisation.

Donnez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, l'estimation des moyens financiers alloués à leur réalisation.⁷

⁷ Il s'agit ici d'estimer la part de subvention utilisée par WBE/ la FPO pour un objectif tenant compte des priorités établies par WBE/la FPO et l'allocation des moyens humains. Cette estimation peut être soit sous la forme d'un montant alloué soit sous la forme d'un pourcentage.

OBJECTIF TRANSVERSAL 1

Offrir aux écoles son appui pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies des plans de pilotage/contrats d'objectifs et les mettre en œuvre si les écoles l'acceptent

Analyse quantitative et qualitative

Indicateurs de suivi : veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Objectif transversal 1	Nombre de propositions de soutien et d'accompagnement formulées par rapport au nombre d'établissements/PO affiliés	
	Nombre de conventions d'appui signées par rapport au nombre d'établissements/PO affiliés	
	Nombre de J/H consacrés à l'appui de l'élaboration des plans de pilotage	
	Nombre de J/H consacrés à l'appui à la mise en œuvre des contrats d'objectif	
	Nombre de participations à une procédure de suivi rapproché (au sens des articles 1.5.2-1 à 1.5.2-12 du Code)	
	(Eventuellement) Nombre de managers de crise désignés (au sens des articles 1.5.2-1 à 1.5.2-12 du Code)	

Vos actions ont-elles ciblé certaines écoles ? Si oui, lesquelles et pourquoi ? (en fonction de quels critères) ?

En fonction des informations dont vous disposez et de la compréhension que vous en avez, dans quelle mesure vos actions ont-elles répondu aux besoins des écoles (1) et contribué à la réalisation de l'objectif transversal (2) ?

Les résultats escomptés de vos actions ont-ils été atteints ? Avez-vous rencontré des obstacles ? [Décrivez la nature des obstacles] Constatez-vous des écarts par rapport aux résultats escomptés ? Avez-vous du faire face à des résultats imprévus ? [Décrivez les écarts de résultats/ les résultats imprévus, ainsi que le/les groupe(s) impacté(s)]

OBJECTIF TRANSVERSAL 1

Offrir aux écoles son appui pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies des plans de pilotage/contrats d'objectifs et les mettre en œuvre si les écoles l'acceptent

Que comptez-vous mettre en œuvre pour dépasser les obstacles, écarts ou imprévus rencontrés ?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour pérenniser les résultats positifs des actions menées ?

Quels effets (type, ampleur, direct ou indirect) vos actions ont-elles engendrés (mentionner le(s) groupe(s) cible impacté(s)) ?

Questions spécifiques OT 1 :

De quelle manière vos actions contribuent-elles à la contractualisation d'une part et à l'atteinte des objectifs spécifiques visés par les écoles d'autre part ? (mentionnez l'effet ou formuler un indicateur)

OBJECTIF TRANSVERSAL 1

Offrir aux écoles son appui pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies des plans de pilotage/contrats d'objectifs et les mettre en œuvre si les écoles l'acceptent

Avez-vous accompagné toutes les écoles qui ont reçu des recommandations ? Si non, lesquelles avez-vous suivies ? Quelles ont été les effets de vos actions dans le cadre de la phase d'adaptation du plan suite à la réception de recommandations ?

Toutes les écoles en suivi rapproché ont-elles pu bénéficier d'un suivi spécifique de votre part ? Si non, comment ont été sélectionnées les écoles qui ont été accompagnées ?

OBJECTIF TRANSVERSAL 2

Apporter aux écoles visées des articles 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code son appui pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif d'ajustement et accompagner la mise en œuvre du protocole de collaboration.

Objectif transversal 2

Description des moyens utilisés et des actions réalisées

Décrivez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les actions qui ont été réalisées et les moyens qui ont été utilisés.

Libellé de l'action	Description de l'action mise en œuvre (et mention du groupe cible)	Moyens humains mobilisés (A préciser : CSA / CTP / coordinateur)
---------------------	--	--

Indiquez, si cela est pertinent, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les moyens financiers spécifiquement dédiés à leur réalisation.

Donnez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, l'estimation des moyens financiers alloués à leur réalisation.⁸

⁸ Il s'agit ici d'estimer la part de subvention utilisée par BE la FPO pour un objectif tenant compte des priorités établies par WBE/ la FPO et l'allocation des moyens humains. Cette estimation peut être soit sous la forme d'un montant alloué soit sous la forme d'un pourcentage.

OBJECTIF TRANSVERSAL 2

Apporter aux écoles visées des articles 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code son appui pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif d'ajustement et accompagner la mise en œuvre du protocole de collaboration.

Analyse quantitative et qualitative

Indicateurs de suivi : veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Objectif transversal 2	Nombre de protocoles de collaboration signés par rapport au nombre d'établissements concernés ⁹	
	Nombre de J/H consacrés à l'appui pour l'élaboration des dispositifs d'ajustement	
	Nombre de J/H consacrés à l'appui à la mise en œuvre des protocoles de collaboration	
	Durée moyenne de l'accompagnement (en semaine/mois/H)	
	Nombre d'écoles où l'organe de représentation et de coordination a participé à une procédure de suivi rapproché (au sens des articles 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code)	
	(Le cas échéant) Nombre d'écoles pour lesquelles un manager de crise a été désigné (au sens des articles 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code)	

En fonction de quels éléments avez-vous ciblé vos actions pour que chaque école soit accompagnée ? Pourquoi ?

En fonction des informations dont vous disposez et de la compréhension que vous en avez, dans quelle mesure vos actions ont-elles répondu aux besoins des écoles et contribué à la réalisation de l'objectif ? Préciser en distinguant chaque école accompagnée.

⁹ Pour des raisons de confidentialité, pour la présente section, les établissements ne pourront être nommés que par leur référence : code EDA_20yy_xx

OBJECTIF TRANSVERSAL 2

Apporter aux écoles visées des articles 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code son appui pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif d'ajustement et accompagner la mise en œuvre du protocole de collaboration.

Les résultats escomptés de vos actions ont-ils été atteints pour chaque école accompagnée ? Avez-vous rencontré des obstacles ? [Décrivez la nature des obstacles] Constatez-vous des écarts par rapport aux résultats escomptés ? Avez-vous du faire face à des résultats imprévus ? [Décrivez les écarts de résultats/ les résultats imprévus, ainsi que le/les groupe(s) impacté(s)]

Que comptez-vous mettre en œuvre pour dépasser les obstacles, écarts ou imprévus rencontrés ?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour pérenniser les résultats positifs des actions menées ?

Quels effets (type, ampleur, direct ou indirect) vos actions ont-elles engendrés (mentionner le(s) groupe(s) impacté(s)) ?

OBJECTIF TRANSVERSAL 2

Apporter aux écoles visées des articles 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code son appui pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif d'ajustement et accompagner la mise en œuvre du protocole de collaboration.

Questions spécifiques :

Comment analysez-vous la cohérence et la complémentarité de vos actions/ressources ou supports avec les ressources mises à disposition par le PR dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de collaboration ?

Quels sont les effets significatifs de vos actions ? [Décrivez les effets directs et indirects de vos actions en indiquant le groupe cible]

OBJECTIF TRANSVERSAL 3

Assurer la formation des pouvoirs organisateurs, ou s'assurer de celle-ci, et assurer leur accompagnement par des moyens appropriés concernant l'élaboration et le suivi des plans de pilotage/contrats d'objectif et des dispositifs d'ajustement.

Objectif transversal 3

Description des moyens utilisés et des actions réalisées

Décrivez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les actions qui ont été réalisées et les moyens qui ont été utilisés.

Libellé de l'action	Description de l'action mise en œuvre (et mention du groupe cible)	Moyens humains mobilisés (A préciser : CSA / CTP / coordinateur)
---------------------	--	--

Indiquez, si cela est pertinent, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les moyens financiers spécifiquement dédiés à leur réalisation.

Donnez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, l'estimation des moyens financiers alloués à leur réalisation.¹⁰

¹⁰ Il s'agit ici d'estimer la part de subvention utilisée par WBE/la FPO pour un objectif tenant compte des priorités établies par WBE/la FPO et l'allocation des moyens humains. Cette estimation peut être soit sous la forme d'un montant alloué soit sous la forme d'un pourcentage.

OBJECTIF TRANSVERSAL 3

Assurer la formation des pouvoirs organisateurs, ou s'assurer de celle-ci, et assurer leur accompagnement par des moyens appropriés concernant l'élaboration et le suivi des plans de pilotage/contrats d'objectif et des dispositifs d'ajustement.

Analyse quantitative et qualitative

Indicateurs de suivi : veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Objectif transversal 3	Nombre de référents ou de représentants de pouvoirs organisateurs ayant suivi une formation par rapport au nombre de pouvoir organisateurs affiliés	
	Nombre d'actions d'accompagnement mises en œuvre	
	Nombre de J/H consacrés à cet objectif par l'organe de représentation et de coordination	

En fonction de quels éléments avez-vous ciblé vos actions ? Pourquoi ?

En fonction des informations dont vous disposez et de la compréhension que vous en avez, dans quelle mesure vos actions ont-elles répondu aux besoins des PO (1) et contribué à la réalisation de l'objectif [faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies] (2) ?

Les résultats escomptés de vos actions ont-ils été atteints ? Avez-vous rencontré des obstacles [Décrivez la nature des obstacles] ? Constatez-vous des écarts par rapport aux résultats escomptés ? Avez-vous du faire face à des résultats imprévus ? [Décrivez les écarts de résultats/ les résultats imprévus, ainsi que le/les groupe(s) impacté(s)]

OBJECTIF TRANSVERSAL 3

Assurer la formation des pouvoirs organisateurs, ou s'assurer de celle-ci, et assurer leur accompagnement par des moyens appropriés concernant l'élaboration et le suivi des plans de pilotage/contrats d'objectif et des dispositifs d'ajustement.

Que comptez-vous mettre en œuvre pour dépasser les obstacles, écarts ou imprévus rencontrés ?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour pérenniser les résultats positifs des actions menées ?

Quels effets (type, ampleur, direct ou indirect) vos actions ont-elles engendrés (mentionner le(s) groupe(s) cible impacté(s)) ?

OBJECTIF TRANSVERSAL 4

Assurer la formation des pouvoirs organisateurs, ou s'assurer de celle-ci, et assurer leur accompagnement concernant la sélection et l'évaluation des directeurs.

Objectif transversal 4

Description des moyens utilisés et des actions réalisées

Décrivez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les actions qui ont été réalisées et les moyens qui ont été utilisés.

Libellé de l'action

Description de l'action mise en œuvre (et mention du groupe cible)

Moyens humains mobilisés
(A préciser : CSA / CTP / coordinateur)

Indiquez, si cela est pertinent, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les moyens financiers spécifiquement dédiés à leur réalisation.

Donnez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, l'estimation des moyens financiers alloués à leur réalisation.¹¹

¹¹ Il s'agit ici d'estimer la part de subvention utilisée par WBE/la FPO pour un objectif tenant compte des priorités établies par WBE/la FPO et l'allocation des moyens humains. Cette estimation peut être soit sous la forme d'un montant alloué soit sous la forme d'un pourcentage.

A.Gt 03-12-2020

Mise à jour au 23-09-2021

OBJECTIF TRANSVERSAL 4

Assurer la formation des pouvoirs organisateurs, ou s'assurer de celle-ci, et assurer leur accompagnement concernant la sélection et l'évaluation des directeurs.

Analyse quantitative et qualitative

Indicateurs de suivi : veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Objectif transversal 4	Nombre de représentants de pouvoirs organisateurs ayant suivi une formation par rapport au nombre de pouvoir organisateurs affiliés	
	Nombre d'actions d'accompagnement mises en œuvre	
	Nombre de J/H consacrés à cet objectif par l'organe de représentation et de coordination	

En fonction de quels éléments avez-vous ciblé vos actions ? Pourquoi ?

En fonction des informations dont vous disposez et de la compréhension que vous en avez, dans quelle mesure vos actions ont-elles répondu aux besoins des PO (1) et contribué à la réalisation de l'objectif (2) ?

Les résultats escomptés de vos actions ont-ils été atteints ? Avez-vous rencontré des obstacles ? [Décrivez la nature des obstacles] Constatez-vous des écarts par rapport aux résultats escomptés ? Avez-vous du faire face à des résultats imprévus ? [Décrivez les écarts de résultats/ les résultats imprévus, ainsi que le/les groupe(s) impacté(s)]

OBJECTIF TRANSVERSAL 4

Assurer la formation des pouvoirs organisateurs, ou s'assurer de celle-ci, et assurer leur accompagnement concernant la sélection et l'évaluation des directeurs.

Que comptez-vous mettre en œuvre pour dépasser les obstacles, écarts ou imprévus rencontrés ?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour pérenniser les résultats positifs des actions menées ?

Quels effets (type, ampleur, direct ou indirect) vos actions ont-elles engendrés (mentionner le(s) groupe(s) cible impacté(s)) ?

OBJECTIF TRANSVERSAL 5

Formation initiale et continuée des directeurs - Développer, par l'organisation de formations et par la mise en place d'un accompagnement d'insertion professionnelle, les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction de direction en lien avec les spécificités des projets éducatifs de l'organe de représentation et de coordination et sur leurs modalités administratives.

Objectif transversal 5

Description des moyens utilisés et des actions réalisées

Décrivez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les actions qui ont été réalisées et les moyens qui ont été utilisés.

Libellé de l'action

Description de l'action mise en œuvre (et mention du groupe cible)

Moyens humains mobilisés
(A préciser : CSA / CTP / coordinateur)

Indiquez, si cela est pertinent, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les moyens financiers spécifiquement dédiés à leur réalisation.

Donnez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, l'estimation des moyens financiers alloués à leur réalisation.¹²

¹² Il s'agit ici d'estimer la part de subvention utilisée par la WBE/FPO pour un objectif tenant compte des priorités établies par WBE/la FPO et l'allocation des moyens humains. Cette estimation peut être soit sous la forme d'un montant alloué soit sous la forme d'un pourcentage.

OBJECTIF TRANSVERSAL 5

Formation initiale et continue des directeurs - Développer, par l'organisation de formations et par la mise en place d'un accompagnement d'insertion professionnelle, les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction de direction en lien avec les spécificités des projets éducatifs de l'organe de représentation et de coordination et sur leurs modalités administratives.

Analyse quantitative et qualitative

Indicateurs de suivi : veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Objectif transversal 5	Le nombre de sessions réalisées par rapport aux différents axes de formation	
	Le nombre d'inscrits	
	Le nombre de participants	
	Le nombre de personnes présentes à la certification	
	Nombre de réussites	
	Le nombre de personnes en fonction accompagnées	
	Les modalités d'accompagnement	
	Taux de satisfaction en fin de formation	
	Travail des objectifs de formation	
	Taux de personnes formées qui considèrent que la formation les a préparées à leur future fonction	

En fonction de quels éléments avez-vous ciblé vos actions ? Pourquoi ?

En fonction des informations dont vous disposez et de la compréhension que vous en avez, dans quelle mesure vos actions ont-elles répondu aux besoins des directions (1) et contribué à la réalisation de l'objectif [faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies] (2) ?

OBJECTIF TRANSVERSAL 5

Formation initiale et continue des directeurs - Développer, par l'organisation de formations et par la mise en place d'un accompagnement d'insertion professionnelle, les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction de direction en lien avec les spécificités des projets éducatifs de l'organe de représentation et de coordination et sur leurs modalités administratives.

Les résultats escomptés de vos actions ont-ils été atteints ? Avez-vous rencontré des obstacles [Décrivez la nature des obstacles] ? Constatez-vous des écarts par rapport aux résultats escomptés ? Avez-vous du faire face à des résultats imprévus ? [Décrivez les écarts de résultats/ les résultats imprévus, ainsi que le/les groupe(s) impacté(s)]

Que comptez-vous mettre en œuvre pour dépasser les obstacles, écarts ou imprévus rencontrés ?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour pérenniser les résultats positifs des actions menées ?

Quels effets (type, ampleur, direct ou indirect) vos actions ont-elles engendrés (mentionner le(s) groupe(s) cible impacté(s)) ?

OBJECTIF TRANSVERSAL 5

Formation initiale et continuée des directeurs - Développer, par l'organisation de formations et par la mise en place d'un accompagnement d'insertion professionnelle, les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction de direction en lien avec les spécificités des projets éducatifs de l'organe de représentation et de coordination et sur leurs modalités administratives.

Questions spécifiques :

En quoi le contenu des modules de formation « réseau » développés dans le cadre des formations initiale et continuée des directeurs a-t-il permis, selon vous, de développer les compétences des directions ?

OBJECTIF TRANSVERSAL 6

Formation en cours de carrière des membres des personnels - Contribuer, par la formation en cours de carrière de tous les membres du personnel, à la rencontre des objectifs spécifiques de l'organe de représentation et de coordination (tels qu'exprimés dans son projet éducatif et pédagogique) et de chaque école y affilié tels qu'identifiés dans leur plan de pilotage et traduits en besoins de formation dans le plan de formation pour ce qui est du niveau méso relevant de l'organe de représentation et de coordination.

Objectif transversal 6

Description des moyens utilisés et des actions réalisées

Décrivez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les actions qui ont été réalisées et les moyens qui ont été utilisés.

Libellé de l'action

Description de l'action mise en œuvre (et mention du groupe cible)

Moyens humains mobilisés
(A préciser : CSA / CTP / coordinateur)

Indiquez, si cela est pertinent, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les moyens financiers spécifiquement dédiés à leur réalisation.

Donnez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, l'estimation des moyens financiers alloués à leur réalisation.¹³

¹³ Il s'agit ici d'estimer la part de subvention utilisée par WBE/la FPO pour un objectif tenant compte des priorités établies par WBE/la FPO et l'allocation des moyens humains. Cette estimation peut être soit sous la forme d'un montant alloué soit sous la forme d'un pourcentage.

A.Gt 03-12-2020

Mise à jour au 23-09-2021

OBJECTIF TRANSVERSAL 6

Formation en cours de carrière des membres des personnels - Contribuer, par la formation en cours de carrière de tous les membres du personnel, à la rencontre des objectifs spécifiques de l'organe de représentation et de coordination (tels qu'exprimés dans son projet éducatif et pédagogique) et de chaque école y affilié tels qu'identifiés dans leur plan de pilotage et traduits en besoins de formation dans le plan de formation pour ce qui est du niveau méso relevant de l'organe de représentation et de coordination.

Analyse quantitative et qualitative

Indicateurs de suivi : veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Objectif transversal 6	Le nombre de sessions proposées à l'inscription	
	Le nombre de sessions réalisées	
	Le nombre de journées activées	
	Le nombre d'inscrits dans les journées activées	
	Le nombre d'inscrits par jour de formation dans les sessions activées	
	Le nombre d'établissements représentés dans les formations	
	Le nombre d'enseignants par établissement inscrit	
	Taux de satisfaction en fin de formation	
	Taux de personnes formées qui considèrent que les objectifs de formation ont été travaillés	

En fonction de quels éléments avez-vous ciblé vos actions ? Pourquoi ?

En fonction des informations dont vous disposez et de la compréhension que vous en avez, dans quelle mesure vos actions ont-elles répondu aux besoins des membres des personnels (1) et contribué à la réalisation de l'objectif transversal [faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies] (2) ?

OBJECTIF TRANSVERSAL 6

Formation en cours de carrière des membres des personnels - Contribuer, par la formation en cours de carrière de tous les membres du personnel, à la rencontre des objectifs spécifiques de l'organe de représentation et de coordination (tels qu'exprimés dans son projet éducatif et pédagogique) et de chaque école y affilié tels qu'identifiés dans leur plan de pilotage et traduits en besoins de formation dans le plan de formation pour ce qui est du niveau méso relevant de l'organe de représentation et de coordination.

Les résultats escomptés de vos actions ont-ils été atteints ? Avez-vous rencontré des obstacles ? [Décrivez la nature des obstacles] Constatez-vous des écarts par rapport aux résultats escomptés ? Avez-vous du faire face à des résultats imprévus ? [Décrivez les écarts de résultats/ les résultats imprévus, ainsi que le/les groupe(s) impacté(s)]

Que comptez-vous mettre en œuvre pour dépasser les obstacles, écarts ou imprévus rencontrés ?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour pérenniser les résultats positifs des actions menées ?

Quels effets (type, ampleur, direct ou indirect) vos actions ont-elles engendrés (mentionner le(s) groupe(s) cible impacté(s)) ?

OBJECTIF TRANSVERSAL 6

Formation en cours de carrière des membres des personnels - Contribuer, par la formation en cours de carrière de tous les membres du personnel, à la rencontre des objectifs spécifiques de l'organe de représentation et de coordination (tels qu'exprimés dans son projet éducatif et pédagogique) et de chaque école y affilié tels qu'identifiés dans leur plan de pilotage et traduits en besoins de formation dans le plan de formation pour ce qui est du niveau méso relevant de l'organe de représentation et de coordination.

Questions spécifiques :

En quoi le contenu des formations a-t-il permis, selon vous, de développer les compétences des membres des personnels ?

En quoi les formations que vous proposez et les actions que vous menez, favorisent-elles la cohérence et la complémentarité avec les formations proposées en interréseau ?

OBJECTIF TRANSVERSAL 7

Assurer le soutien rapproché et l'accompagnement collectif ou individualisé des équipes pédagogiques.

Objectif transversal 7

Description des moyens utilisés et des actions réalisées

Décrivez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les actions qui ont été réalisées et les moyens qui ont été utilisés.

Libellé de l'action

Description de l'action mise en œuvre (et mention du groupe cible)

Moyens humains mobilisés
(A préciser : CSA / CTP / coordinateur)

Indiquez, si cela est pertinent, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les moyens financiers spécifiquement dédiés à leur réalisation.

Donnez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, l'estimation des moyens financiers alloués à leur réalisation.¹⁴

¹⁴ Il s'agit ici d'estimer la part de subvention utilisée par WBE/la FPO pour un objectif tenant compte des priorités établies par WBE/la FPO et l'allocation des moyens humains. Cette estimation peut être soit sous la forme d'un montant alloué soit sous la forme d'un pourcentage.

A.Gt 03-12-2020

Mise à jour au 23-09-2021

OBJECTIF TRANSVERSAL 7

Assurer le soutien rapproché et l'accompagnement collectif ou individualisé des équipes pédagogiques.

Analyse quantitative et qualitative

Indicateurs de suivi : veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Objectif transversal 7	Nombre de J/H consacrés au soutien rapproché et à l'accompagnement individualisé des membres des équipes éducatives	
	Nombre de J/H consacrés au soutien rapproché et à l'accompagnement collectifs des membres des équipes pédagogiques	

En fonction de quels éléments avez-vous ciblé vos actions ? Pourquoi ?

En fonction des informations dont vous disposez et de la compréhension que vous en avez, dans quelle mesure vos actions ont-elles répondu aux besoins des équipes pédagogiques (1) et contribué à la réalisation de l'objectif transversal (2) ?

Les résultats escomptés de vos actions ont-ils été atteints ? Avez-vous rencontré des obstacles [Décrivez la nature des obstacles] ? Constatez-vous des écarts par rapport aux résultats escomptés ? Avez-vous du faire face à des résultats imprévus ? [Décrivez les écarts de résultats/ les résultats imprévus, ainsi que le/les groupe(s) impacté(s)]

OBJECTIF TRANSVERSAL 7

Assurer le soutien rapproché et l'accompagnement collectif ou individualisé des équipes pédagogiques.

Que comptez-vous mettre en œuvre pour dépasser les obstacles, écarts ou imprévus rencontrés ?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour pérenniser les résultats positifs des actions menées ?

Quels effets (type, ampleur, direct ou indirect) vos actions ont-elles engendrés (mentionner le(s) groupe(s) cible impacté(s)) ?

OBJECTIF TRANSVERSAL 8

Favoriser la collaboration entre les pouvoirs organisateurs, encourager la bonne utilisation et la mutualisation des ressources et moyens mis à leur disposition et les accompagner dans la conception et la réalisation de leur projet de mutualisation et d'investissement.

Objectif transversal 8

Description des moyens utilisés et des actions réalisées

Décrivez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les actions qui ont été réalisées et les moyens qui ont été utilisés.

Libellé de l'action

Description de l'action mise en œuvre (et mention du groupe cible)

Moyens humains mobilisés
(A préciser : CSA / CTP / coordinateur)

Indiquez, si cela est pertinent, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les moyens financiers spécifiquement dédiés à leur réalisation.

Donnez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, l'estimation des moyens financiers alloués à leur réalisation.¹⁵

¹⁵ Il s'agit ici d'estimer la part de subvention utilisée par WBE/ la FPO pour un objectif tenant compte des priorités établies par WBE/la FPO et l'allocation des moyens humains. Cette estimation peut être soit sous la forme d'un montant alloué soit sous la forme d'un pourcentage.

A.Gt 03-12-2020

Mise à jour au 23-09-2021

OBJECTIF TRANSVERSAL 8

Favoriser la collaboration entre les pouvoirs organisateurs, encourager la bonne utilisation et la mutualisation des ressources et moyens mis à leur disposition et les accompagner dans la conception et la réalisation de leur projet de mutualisation et d'investissement.

Analyse quantitative et qualitative

Indicateurs de suivi : veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Objectif transversal 8	Nombre d'accompagnements de projets de mutualisation ou d'investissement	
	Nombre de J/H consacrés à cet objectif par l'organe de représentation et de concertation	

En fonction de quels éléments avez-vous ciblé vos actions ? Pourquoi ?

En fonction des informations dont vous disposez et de la compréhension que vous en avez, dans quelle mesure vos actions ont-elles répondu aux besoins des PO (1) et contribué à la réalisation de l'objectif transversal (2) ?

Les résultats escomptés de vos actions ont-ils été atteints ? Avez-vous rencontré des obstacles [Décrivez la nature des obstacles] ? Constatez-vous des écarts par rapport aux résultats escomptés ? Avez-vous du faire face à des résultats imprévus ? [Décrivez les écarts de résultats/ les résultats imprévus, ainsi que le/les groupe(s) impacté(s)]

OBJECTIF TRANSVERSAL 8

Favoriser la collaboration entre les pouvoirs organisateurs, encourager la bonne utilisation et la mutualisation des ressources et moyens mis à leur disposition et les accompagner dans la conception et la réalisation de leur projet de mutualisation et d'investissement.

Que comptez-vous mettre en œuvre pour dépasser les obstacles, écarts ou imprévus rencontrés ?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour pérenniser les résultats positifs des actions menées ?

Quels effets (type, ampleur, direct ou indirect) vos actions ont-elles engendrés (mentionner le(s) groupe(s) cible impacté(s)) ?

Pouvez-vous quantifier le gain obtenu grâce à une gestion plus efficiente de ces ressources ?

OBJECTIF THEMATIQUE 1

Favoriser la mise en place de « pôles territoriaux » et à mutualiser les efforts et les ressources des écoles affiliées au moins au niveau de chaque zone en matière d'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans le cadre des dispositions décrétales à adopter à ce sujet.

Objectif thématique 1

Description des moyens utilisés et des actions réalisées

Décrivez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les actions qui ont été réalisées et les moyens qui ont été utilisés.

Libellé de l'action

Description de l'action mise en œuvre (et mention du groupe cible)

Moyens humains mobilisés
(A préciser : CSA / CTP / coordinateur)

Indiquez, si cela est pertinent, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les moyens financiers spécifiquement dédiés à leur réalisation.

Donnez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, l'estimation des moyens financiers alloués à leur réalisation.¹⁶

¹⁶ Il s'agit ici d'estimer la part de subvention utilisée par WBE/ la FPO pour un objectif tenant compte des priorités établies par WBE/la FPO et l'allocation des moyens humains. Cette estimation peut être soit sous la forme d'un montant alloué soit sous la forme d'un pourcentage.

A.Gt 03-12-2020

Mise à jour au 23-09-2021

OBJECTIF THEMATIQUE 1

Favoriser la mise en place de « pôles territoriaux » et à mutualiser les efforts et les ressources des écoles affiliées au moins au niveau de chaque zone en matière d'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans le cadre des dispositions décrétales à adopter à ce sujet.

Analyse quantitative et qualitative

Indicateurs de suivi : veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Objectif thématique 1

Nombre de pôles accompagnés pour l'élaboration de l'annexe relative au pôle territorial du plan de pilotage/contrat d'objectifs par rapport au nombre d'écoles sièges affiliées/conventionnées

Nombre de pôles accompagnés pour la mise en œuvre de l'annexe relative au pôle territorial du plan de pilotage/contrat d'objectifs par rapport au nombre d'écoles sièges affiliées/ conventionnées

Nombre de J/H consacrés à l'appui de l'élaboration de l'annexe relative au pôle territorial du plan de pilotage/contrat d'objectifs

Nombre de J/H consacrés à l'appui à la mise en œuvre de l'annexe relative au pôle territorial du contrat d'objectifs

Nombre de pôles accompagnés dans le cadre de leur création/déploiement

Nombre de J/H consacrés au conseil et à l'accompagnement du coordonnateur des pôles territoriaux

Nombre de J/H consacrés au conseil et à l'accompagnement des membres de l'équipe pluridisciplinaire des pôles territoriaux

En fonction de quels éléments avez-vous ciblé vos actions ? Pourquoi ?

En fonction des informations dont vous disposez et de la compréhension que vous en avez, dans quelle mesure vos actions ont-elles répondu aux besoins des écoles (1) et contribué à la réalisation de l'objectif thématique (1) ?

OBJECTIF THEMATIQUE 1

Favoriser la mise en place de « pôles territoriaux » et à mutualiser les efforts et les ressources des écoles affiliées au moins au niveau de chaque zone en matière d'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans le cadre des dispositions décrétales à adopter à ce sujet.

Les résultats escomptés de vos actions ont-ils été atteints ? Avez-vous rencontré des obstacles [Décrivez la nature des obstacles] ? Constatez-vous des écarts par rapport aux résultats escomptés ? Avez-vous du faire face à des résultats imprévus ? [Décrivez les écarts de résultats/ les résultats imprévus, ainsi que le/les groupe(s) impacté(s)]

Que comptez-vous mettre en œuvre pour dépasser les obstacles, écarts ou imprévus rencontrés ?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour pérenniser les résultats positifs des actions menées ?

Quels effets (type, ampleur, direct ou indirect) vos actions ont-elles engendrés (mentionner le(s) groupe(s) cible impacté(s)) ?

OBJECTIF THEMATIQUE 1

Favoriser la mise en place de « pôles territoriaux » et à mutualiser les efforts et les ressources des écoles affiliées au moins au niveau de chaque zone en matière d'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans le cadre des dispositions décrétales à adopter à ce sujet.

Questions spécifiques :

Qu'avez-vous mis en place, de manière concrète, pour favoriser la création de pôles territoriaux ? Avez-vous mis en place des actions pour favoriser la répartition géographique optimale des pôles (dans l'affirmative, précisez les actions) ?

Quels éléments d'analyse pouvez-vous apporter quant au déploiement des pôles territoriaux dans le système scolaire (effets pour les élèves à besoins spécifiques scolarisés dans l'enseignement ordinaire, modalités d'organisation des pôles territoriaux, mutualisation des ressources, etc.) ?

Quels éléments d'analyse pouvez-vous apporter quant à la contractualisation et l'atteinte des objectifs spécifiques par les écoles sièges pour leur pôle territorial ? (mentionnez les effets ou formuler un indicateur)

Quels éléments d'analyse pouvez-vous apporter quant aux besoins d'appui des coordonnateurs et des membres de l'équipe pluridisciplinaire des pôles territoriaux (objet ; ampleur ; etc.) ?

OBJECTIF THEMATIQUE 2

Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie numérique adoptée par le Gouvernement en contribuant à l'analyse du déploiement de l'équipement numérique et à l'analyse des besoins d'accompagnement et de formation aux compétences numériques et apporter aux écoles un accompagnement technopédagogique dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie

Objectif thématique 2

Description des moyens utilisés et des actions réalisées

Décrivez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les actions qui ont été réalisées et les moyens qui ont été utilisés.

Libellé de l'action

Description de l'action mise en œuvre (et mention du groupe cible)

Moyens humains mobilisés
(A préciser : CSA / CTP / coordinateur)

Indiquez, si cela est pertinent, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les moyens financiers spécifiquement dédiés à leur réalisation.

Donnez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, l'estimation des moyens financiers alloués à leur réalisation.¹⁷

¹⁷ Il s'agit ici d'estimer la part de subvention utilisée par WBE/la FPO pour un objectif tenant compte des priorités établies par WBE/la FPO et l'allocation des moyens humains. Cette estimation peut être soit sous la forme d'un montant alloué soit sous la forme d'un pourcentage.

A.Gt 03-12-2020

Mise à jour au 23-09-2021

OBJECTIF THEMATIQUE 2

Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie numérique adoptée par le Gouvernement en contribuant à l'analyse du déploiement de l'équipement numérique et à l'analyse des besoins d'accompagnement et de formation aux compétences numériques et apporter aux écoles un accompagnement technopédagogique dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie

Analyse quantitative et qualitative

Indicateurs de suivi : veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Objectif thématique 2	Nombre total d'écoles accompagnées	
	Liste des écoles accompagnées ¹⁸ et inventaire des actions d'accompagnement techno-pédagogique mises en œuvre par l'école	
	Nombre d'actions de soutien ciblées sur l'accompagnement des enseignants	
	Nombre d'actions de soutien ciblées sur le développement des écosystèmes numériques des écoles	
	Nombre d'actions ciblées sur l'équipement, y compris l'équipement des élèves	
	Nombre de J/H consacrés à cet objectif	

En fonction de quels éléments avez-vous ciblé vos actions ? Pourquoi ?

En fonction des informations dont vous disposez et de la compréhension que vous en avez, dans quelle mesure vos actions ont-elles répondu aux besoins des écoles (1) et contribué à la réalisation de l'objectif thématique (2) ?

¹⁸ Veuillez indiquer, pour chaque établissement, son numéro FASE établissement et son nom

OBJECTIF THEMATIQUE 2

Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie numérique adoptée par le Gouvernement en contribuant à l'analyse du déploiement de l'équipement numérique et à l'analyse des besoins d'accompagnement et de formation aux compétences numériques et apporter aux écoles un accompagnement technopédagogique dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie

Les résultats escomptés de vos actions ont-ils été atteints ? Avez-vous rencontré des obstacles [Décrivez la nature des obstacles] ? Constatez-vous des écarts par rapport aux résultats escomptés ? Avez-vous du faire face à des résultats imprévus ? [Décrivez les écarts de résultats/ les résultats imprévus, ainsi que le/les groupe(s) impacté(s)]

Que comptez-vous mettre en œuvre pour dépasser les obstacles, écarts ou imprévus rencontrés ?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour pérenniser les résultats positifs des actions menées ?

Quels effets (type, ampleur, direct ou indirect) vos actions ont-elles engendrés (mentionner le(s) groupe(s) cible impacté(s)) ?

OBJECTIF THEMATIQUE 2

Soutenir la mise en œuvre de la Stratégie numérique adoptée par le Gouvernement en contribuant à l'analyse du déploiement de l'équipement numérique et à l'analyse des besoins d'accompagnement et de formation aux compétences numériques et apporter aux écoles un accompagnement technopédagogique dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie

Questions spécifiques :

Quels éléments d'analyse pouvez-vous apporter quant au déploiement de l'équipement numérique dans les écoles accompagnées (type d'équipement déployés sur la période; besoins formulés ; modalités de soutien ; etc.) ?

Quels éléments d'analyse pouvez-vous apporter quant aux besoins de formation et d'accompagnement dans les écoles accompagnées (public cible ; ampleur ; etc.)?

OBJECTIF THEMATIQUE 3

Favoriser les collaborations entre les écoles affiliées et les acteurs culturels dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) (zone par zone).

Objectif thématique 3

Description des moyens utilisés et des actions réalisées

Décrivez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les actions qui ont été réalisées et les moyens qui ont été utilisés.

Libellé de l'action

Description de l'action mise en œuvre (et mention du groupe cible)

Moyens humains mobilisés
(A préciser : CSA / CTP / coordinateur)

Indiquez, si cela est pertinent, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les moyens financiers spécifiquement dédiés à leur réalisation.

Donnez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, l'estimation des moyens financiers alloués à leur réalisation.¹⁹

¹⁹ Il s'agit ici d'estimer la part de subvention utilisée par WBE/la FPO pour un objectif tenant compte des priorités établies par WBE/la FPO et l'allocation des moyens humains. Cette estimation peut être soit sous la forme d'un montant alloué soit sous la forme d'un pourcentage.

A.Gt 03-12-2020

Mise à jour au 23-09-2021

OBJECTIF THEMATIQUE 3

Favoriser les collaborations entre les écoles affiliées et les acteurs culturels dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) (zone par zone).

Analyse quantitative et qualitative

Indicateurs de suivi : veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Objectif thématique 3	1. Nombre total d'écoles accompagnées	
	2. Liste des écoles accompagnées	
	3. Quantification des types d'accompagnement menés :	
	- Nombre d'actions de soutien ciblées sur l'information et l'accompagnement des enseignants-relais dans le déploiement d'une approche pluridisciplinaire du PECA;	
	- Nombre d'actions de soutien ciblées sur l'information et l'accompagnement des équipes éducatives des écoles dans le déploiement d'une approche pluridisciplinaire du PECA;	
	- Nombre d'actions ciblées sur l'accompagnement des projets PECA en partenariat avec des acteurs culturels de la zone ;	

Vos actions ont-elles ciblé certaines écoles ? Si oui, lesquelles et pourquoi ? (en fonction de quels critères) ? Le cas échéant, le ciblage a-t-il été concerté avec des acteurs culturels de votre zone ?

En fonction des informations dont vous disposez et de la compréhension que vous en avez, dans quelle mesure vos actions ont-elles répondu aux besoins des écoles (1) et contribué à la réalisation de l'objectif thématique (2) ?

OBJECTIF THEMATIQUE 3

Favoriser les collaborations entre les écoles affiliées et les acteurs culturels dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) (zone par zone).

Les résultats escomptés de vos actions ont-ils été atteints ? Avez-vous rencontré des obstacles [Décrivez la nature des obstacles] ? Constatez-vous des écarts par rapport aux résultats escomptés ? Avez-vous du faire face à des résultats imprévus ? [Décrivez les écarts de résultats/ les résultats imprévus, ainsi que le/les groupe(s) impacté(s)]

Que comptez-vous mettre en œuvre pour dépasser les obstacles, écarts ou imprévus rencontrés ?

Que comptez-vous mettre en œuvre pour pérenniser les résultats positifs des actions menées ?

Quels effets (type, ampleur, direct ou indirect) vos actions ont-elles engendrés (mentionner le(s) groupe(s) cible impacté(s)) ?

OBJECTIF THEMATIQUE 4

Apporter son appui aux écoles à faible taux d'occupation au sens de l'article 7, § 1er/1, du décret du 16 novembre 2007 ainsi qu'aux implantations d'écoles dont les performances présentent un écart significatif en dessous de la moyenne des écoles comparées, tels que visés aux articles 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code, afin de mettre en place une stratégie de renforcement de leur attractivité

Objectif thématique 4

Description des moyens utilisés et des actions réalisées

Décrivez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les actions qui ont été réalisées et les moyens qui ont été utilisés.

Libellé de l'action

Description de l'action mise en œuvre (et mention du groupe cible)

Moyens humains mobilisés
(A préciser : CSA / CTP / coordinateur)

Indiquez, si cela est pertinent, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, les moyens financiers spécifiquement dédiés à leur réalisation.

Donnez, pour chacun des objectifs assignés dans le contrat, l'estimation des moyens financiers alloués à leur réalisation.²⁰

²⁰ Il s'agit ici d'estimer la part de subvention utilisée par WBE/la FPO pour un objectif tenant compte des priorités établies par WBE/la FPO et l'allocation des moyens humains. Cette estimation peut être soit sous la forme d'un montant alloué soit sous la forme d'un pourcentage.

A.Gt 03-12-2020

Mise à jour au 23-09-2021

OBJECTIF THEMATIQUE 4

Apporter son appui aux écoles à faible taux d'occupation au sens de l'article 7, § 1er/1, du décret du 16 novembre 2007 ainsi qu'aux implantations d'écoles dont les performances présentent un écart significatif en dessous de la moyenne des écoles comparées, tels que visés aux articles 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code, afin de mettre en place une stratégie de renforcement de leur

Analyse quantitative et qualitative

Indicateurs de suivi : veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Objectif thématique 4	<i>A définir ultérieurement</i>	
-----------------------	---------------------------------	--

Vos actions ont-elles ciblé certaines écoles ? Si oui, lesquelles et pourquoi ? (en fonction de quels critères) ?

En fonction des informations dont vous disposez et de la compréhension que vous en avez, dans quelle mesure vos actions ont-elles répondu aux besoins des écoles (1) et contribué à la réalisation de l'objectif thématique (2) ?

Les résultats escomptés de vos actions ont-ils été atteints ? Avez-vous rencontré des obstacles [Décrivez la nature des obstacles] ? Constatez-vous des écarts par rapport aux résultats escomptés ? Avez-vous du faire face à des résultats imprévus ? [Décrivez les écarts de résultats/ les résultats imprévus, ainsi que le/les groupe(s) impacté(s)]

Que comptez-vous mettre en œuvre pour dépasser les obstacles, écarts ou imprévus rencontrés ?

OBJECTIF THEMATIQUE 4

Apporter son appui aux écoles à faible taux d'occupation au sens de l'article 7, § 1er/1, du décret du 16 novembre 2007 ainsi qu'aux implantations d'écoles dont les performances présentent un écart significatif en dessous de la moyenne des écoles comparées, tels que visés aux articles 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code, afin de mettre en place une stratégie de renforcement de leur

Que comptez-vous mettre en œuvre pour pérenniser les résultats positifs des actions menées ?

Quels effets (type, ampleur, direct ou indirect) vos actions ont-elles engendrés (mentionner le(s) groupe(s) cible impacté(s)) ?

Bilan

Sur la base des points précédents, dressez un bilan de l'année écoulée en identifiant les facteurs globaux, notamment les forces et faiblesses, qui ont influencé et pourront influencer la mise en œuvre de vos actions et l'atteinte de vos objectifs. Le bilan permet aussi de s'exprimer sur les commentaires et/ou recommandations communiqués par le pouvoir régulateur lors de l'évaluation de précédents rapports annuels. Les perspectives et les développements envisagés dans le futur peuvent également apparaître dans cette partie.

Sur la base des points précédents, dressez un bilan de l'année écoulée quant à la ventilation des moyens financiers, les dépenses qui ont été consenties, les priorités qui ont été données et les dépenses exceptionnelles.

Pièces justificatives

La liste actualisée des membres de la Cellule de soutien et d'accompagnement sera placée sur l'espace numérique dédié à WBE et aux Fédérations de pouvoirs organisateurs géré par la Communauté française, en application du Décret du 25 avril 2019 sur la gouvernance numérique, et servira de pièce justificative. Cette liste devra respecter l'architecture suivante :

NOM	PRENOM	FONCTION	STATUT	A suivi la FI	A suivi la FC	PO du Détachement	Date d'entrée en fonction
		<i>CSA/CTP/PECA/ COORDONNATEUR/ COURS PHILOSOPHIQUES</i>	<i>1°/2°/3°/4°/ 5°/6°/7°</i>	<i>Oui/Non/ Dérogation</i>	<i>Oui/Non/ Dérogation</i>		

La liste actualisée des pouvoirs organisateurs avec lesquels une convention a été conclue conformément aux articles 1.5.2-1 à 1.5.2-12 et 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code, sera placée sur l'espace numérique dédié aux Fédérations de pouvoirs organisateurs géré par la Communauté française, en application du Décret du 25 avril 2019 sur la gouvernance numérique, et servira de pièce justificative.

Sont à annexer au présent rapport :

Une copie des conventions conclues en application de l'article 1.7.3-1, § 2, 5°, du Code.

Les attestations de formation initiale des membres de la CSA conformément au décret Cellules de soutien et d'accompagnement (Attestation délivrée d'une part par l'organisme de formation de la FPO et d'autre part, par l'IFC) (art. 10 §2)

Les attestations de formation continue des membres de la CSA conformément au décret Cellules de soutien et d'accompagnement (art. 10 §3)

Les attestations de formation en gestion des ressources humaines du/des conseiller au soutien et à l'accompagnement coordonnateur conformément au décret Cellules de soutien et d'accompagnement (art.7)

Les pièces justificatives de l'utilisation de la subvention pour l'année d'exécution du contrat écoulee seront fournies selon les modalités définies par les services du Gouvernement.»

A.Gt 03-12-2020

Mise à jour au 23-09-2021

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant le modèle de contrat à conclure entre le Gouvernement de la Communauté française et chaque organe de représentation et de coordination reconnu ou WBE ainsi que le modèle de rapport du rapport annuel relatif à la mise en œuvre du contrat visé à l'article 14 du décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement

Bruxelles, le 9 septembre 2021.

Le Ministre-Président,

Pierre-Yves JEHOLET

La Ministre de l'Éducation,

Caroline DESIR